



Litige entre associé conduisant a la faillite

Par **swan**, le **18/09/2008** à **19:50**

Bonjour , j'aimerais savoir quoi faire l'orsque mon associé ne repond plus au telephone. rnLa banque ne suit plus et ne paye plus depuis aujourd'hui alors comme je veux lancer la procedure mais quil faut les deux signatures comment faire .rnJe me suis renseigner sur procedure de liquidation judiciare qui me coute a peu pres 1000 euros pour ma comptable ainsi que 1000 euros entre greffe impot annonces legales (divers) j'aimerais savoir qui paye ceci la société ou les deux associés et que se passe t'il si l'autres ne veux pas payer .